



Coordonateur de groupement
le Parc naturel régional de Camargue

Cahier des charges pour l'appui à la révision du document périodique de la Réserve de Biosphère de Camargue. Accompagnement dans la construction, la rédaction et l'animation d'un dispositif participatif

CCTP

“Consultation selon les dispositions de l'article 28 du nouveau code des marchés publics”

Maître d'ouvrage



SOMMAIRE

Article 1. Contexte et objectifs de la mission

Article 2. Contenu de la mission

Article 3. Méthodes de travail

Article 4. Compétences requises, moyens et références

Article 5. Durée de la mission

Article 1. Contexte et objectifs de la mission

I- La Réserve de biosphère, un concept, un territoire, des hommes

I.1 - Un outil de gestion durable des territoires de grande valeur, cohérents du point de vue écologique ou culturel

En France et dans le Monde les Réserves de biosphère sont des territoires où l'on vise à promouvoir une relation durable entre les activités humaines et la conservation du patrimoine biologique, génétique et paysager, des milieux naturels reconnus comme ayant une grande valeur au niveau international.

Au début des années 1970, le programme l'Homme et la Biosphère est lancé par l'UNESCO à l'initiative de scientifiques. La dégradation générale des ressources biologiques et d'importants problèmes de développement humain, bien souvent liés, requièrent une approche de coopération entre pays. Le MaB (Man and Biosphere) propose alors d'explorer des modes de gestion de ces ressources par les hommes garantissant leur maintien pour l'avenir. Il s'agit de travailler à la prise en compte du vivant dans les activités humaines. Il est question de développement durable avant l'heure. Le MaB propose de travailler sur des sites spécifiques d'expérimentation et de démonstration, à la recherche d'une gestion durable s'inscrivant dans le long terme : les premières réserves de biosphère voient le jour en 1976.

Les critères de désignation et de fonctionnement des réserves de biosphère sont précisés dans la Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du réseau mondial approuvés en 1995 par la Conférence Générale de l'UNESCO. Chaque Réserve de biosphère s'engage à mettre en place un modèle de gestion qui répond à plusieurs grands objectifs interdépendants ::

- contribuer à la conservation des écosystèmes, des espèces et des paysages,
- encourager un développement économique respectant la nature et la culture locales, en impliquant les populations dans la prise de décision régionale,
- mettre en place des programmes de recherche et de surveillance de l'environnement, de formation, d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales.

Les Réserves de biosphère échangent et partagent leurs expériences à l'échelle des grandes régions géographiques, des pays ou des écosystèmes particuliers. Elles conduisent des projets de coopération dans le domaine de la valorisation des acteurs socio-économiques du territoire, de la conservation et la gestion de la biodiversité, de la recherche sur les interrelations nature - sociétés humaines, de l'éducation ou de l'aménagement du territoire.

I.2 - Les Réserves de biosphère Françaises

En France, nous comptons 14 Réserves de biosphère représentant une grande variété de socio-écosystèmes, dont les forêts, les bassins fluviaux, les montagnes, les zones humides..

La gouvernance de chaque Réserve de biosphère repose sur une, parfois deux structures d'animation et de coordination, un comité de gestion complété souvent de commissions thématiques et un conseil scientifique.

Chaque Réserve de biosphère s'engage à mettre en place un modèle de gestion qui répond à plusieurs grands objectifs interdépendants :

- contribuer à la conservation des écosystèmes, des espèces et des paysages,
- encourager un développement économique respectant la nature et la culture locales, en impliquant les populations dans la prise de décision régionale,
- mettre en place des programmes de recherche et de surveillance de l'environnement, de formation, d'éducation et de sensibilisation aux questions environnementales.

Liste des 14 Réserves de biosphère en France :

- Commune de Fakarava
- Camargue (Delta du Rhône)
- Vallée du Fango
- Cévennes
- Iles et Mer d'Iroise
- Vosges du Nord Pfälzerwald
- Mont Ventoux
- Archipel de Guadeloupe
- Luberon-Lure
- Fontainebleau et Gâtinais
- Bassin de la Dordogne
- Marais Audomarois
- Mont Viso
- Gorges du Gardon



I.3 - La Réserve de Biosphère de Camargue

C'est en 1977 que fut inscrite dans le réseau des Réserves de Biosphère la Réserve naturelle nationale Camargue. Mais son territoire qui ne correspondait plus au zonage d'une réserve de biosphère au sens de l'UNESCO a été révisé une première fois en 2006. Aujourd'hui, le territoire de la Réserve de Biosphère de Camargue correspondant au delta biogéographique récent du Rhône qui couvre une superficie de 193 000 ha dont 25 000 ha en aire centrale (13% du territoire) et 136 500 ha en zone tampon (70% du territoire). Le périmètre de la Réserve de Biosphère s'étend à l'Est à la lisière de la plaine de Grau, à l'Ouest à la limite du fleuve Vidourle, au Nord à la plaine de Fourques/Arles et au Sud à la Zone marine comprise entre Fos sur Mer et le Grau du Roi.

Les principales activités économiques dans la Réserve de Biosphère de Camargue sont liés à l'agriculture, l'élevage extensif, la production du sel de mer, la pêche, le tourisme et divers secteurs de l'industrie.

II – L'Examen périodique

II.1- La Révision du document stratégique de la Réserves de biosphère : s'engager, ensemble, vers plus de durabilité.

Tous les dix ans les réserves de biosphère doivent réviser leur document stratégique. A cette occasion un nouveau plan doit être élaboré sur la base d'un bilan rapportant les actions qui ont été réalisées sur les dix dernières années. Ce bilan est réalisé en interne par les coordonnateurs avec l'aide d'un stagiaire.

Un nouveau plan de gestion doit être proposé ainsi qu'un nouveau zonage en fonction des évolutions constatées. En effet l'occasion est offerte pour redéfinir si nécessaire le périmètre de la réserve de biosphère mais également de préciser les enveloppes des trois zones (zone centrale, zone tampon et zone d'interface) constituant le socle territorial du classement.

Comment répondre à tous les enjeux du territoire et comment valoriser les activités qui sont en interaction avec celui-ci grâce à l'image positive apportée par la désignation du territoire en Réserve de biosphère de l'UNESCO ?

La Stratégie de Séville et le Cadre statutaire du réseau mondial se traduisent par l'élaboration d'un plan de gestion et d'aménagement propre à chaque réserve de biosphère.

Ainsi le document « periodic review form » comporte la totalité de la méthodologie à suivre afin d'effectuer le dossier d'examen périodique (avec le plan détaillé).

Il comprend trois parties:

La première est un résumé indiquant les principaux changements au sein de la réserve de biosphère durant la période considérée. Il s'agit ici de faire un bilan depuis le dernier classement et d'estimer la plus-value de la Réserve de Biosphère de Camargue.

La deuxième partie décrit de manière relativement détaillée les caractéristiques humaines, physiques et biologiques ainsi que les aspects institutionnels.

La troisième partie est constituée de deux annexes (A) : la première Annexe (A.1) sert à mettre à jour l'Annuaire des réserves de biosphère sur le MABNet. La seconde annexe sert à fournir des documents de promotion et de communication de la réserve de biosphère (A.2).

II.2 - Une révision dans une démarche partenariale s'appuyant sur une méthode participative

Le classement d'un territoire en Réserve de biosphère est conçu dans un cadre partenarial liant différents organismes ; ainsi pour la Camargue il s'agit de retenir :

Le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise et le Parc naturel régional de Camargue qui sont les co gestionnaires de la réserve de biosphère;

Les Elus et les services des collectivités locales incluses dans le périmètre ;

Les Gestionnaires d'aires protégées et les associations de conservation de la nature ;

Les Chercheurs (CNRS, Universités, Inra...);

Les structures d'éducation à l'environnement (CPIE, Associations...);

La Chambre d'agriculture et La Chambre du Commerce et de l'Industrie

Les représentants des organismes socioprofessionnels (Syndicats de filière, associations professionnelles).

Une démarche d'élaboration collective, un des grands principes fondamentaux du classement et de l'examen périodique :

Le document périodique repose fondamentalement sur une approche collaborative à travers la concertation de parties prenantes intéressées par cette démarche. Le processus d'élaboration du document conduit à discuter des valeurs portées par la Réserve de biosphère et des questions environnementales, culturelles et sociales attachées au territoire concerné. Il vise à favoriser les échanges entre des acteurs peu habitués à se côtoyer, aux sensibilités, attentes et contraintes diverses.

Pour cela, la démarche se déroule en deux étapes principales :

La première étape consiste au choix des acteurs à mettre autour de la table pour co-construire cet ensemble de relations entre les ressources naturelles locales à préserver durablement et les activités humaines qui se développent sur le territoire concerné. Le fruit de ces relations constitue l'émergence de savoirs faire, ou bien de coutumes et de pratiques constituant le patrimoine culturel et immatériel de la réserve de biosphère. L'enjeu réside donc dans l'identification de parties prenantes qui peuvent a priori travailler ensemble tout en posant les questions environnementales sensibles et pertinentes pour le territoire.

L'étape suivante consiste à ce que chaque acteur ou groupe d'acteur, identifie les ressources qu'il faut gérer durablement, celle(s) qu'il utilise, les changements observés ou bien à venir, les processus qui provoquent ces changements. Le bureau d'études devra identifier les moyens et les actions permettant de garantir la durabilité des ressources constitutives de la valeur patrimoniale du territoire.

Productions du collectif : ateliers de construction, identification des ressources naturelles, grands principes de gestion

Publication : document périodique

Ateliers: temps de discussions et d'échanges.

II.3 - L'équipe projet

Le Parc naturel régional de Camargue chef de file de la révision et le Syndicat mixte pour la protection et la gestion de la Camargue sont les co-animateurs de la réserve de Biosphère de Camargue.

Sont associés pour la réalisation du « periodic review form » des partenaires techniques constituant « l'équipe

projet » à savoir les agents des services et des gestionnaires des espaces naturels, les membres du conseil scientifique et les représentants des socio professionnels et du monde associatif.

Un des enjeux du nouveau classement sera de mettre en œuvre de manière transversale au sein des équipes et des partenaires la méthode pour que chacun participe à remplir les critères de l'article 4 du Cadre statutaire. Ainsi, il est impératif que chaque agent, chaque partenaire et un maximum d'acteurs s'approprient les concepts et la philosophie de la Réserve de Biosphère et intègrent ses objectifs tant que possible dans ses propres missions et ses activités.

B) Le groupement de commande et le périmètre de la mission

Le périmètre de la mission concerne le territoire du Delta du Rhône dans sa totalité depuis Beaucaire /Tarascon au nord jusqu'à Le Grau du Roi Port /Saint Louis du Rhône au sud.

La Réserve de biosphère de Camargue (Delta du Rhône) :

Coordonnée par deux structures,

- le Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 ARLES

et

- le Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue Gardoise

Date de désignation de la Réserve de Biosphère : 1977 extension en 2006

Surface : 160 000 ha

Population : 110 000 (220 000 l'été)

<http://www.mab-france.org/fr/biosphere/reserve-de-biosphere-de-camargue-delta-du-rhone/>

Article 2. Contenu de la mission

A) Aide à l'animation du « groupe projet » pour construire et faire vivre collectivement le document périodique de la Réserve de biosphère (RB) de Camargue

Le prestataire accompagnera le « groupe projet » dans l'élaboration du document périodique et sera en mesure d'aider les coordinateurs de la Réserve de biosphère dans l'écriture du nouveau plan de développement selon le canevas proposé par le MAB.

Le prestataire animera ainsi des temps de rencontres, il proposera des temps d'ateliers-débats, et de synthèses collectives des échanges sur les valeurs de la Réserve de biosphère, jusqu'à l'élaboration d'un programme d'actions pour le territoire concerné par la commande. Le prestataire proposera une réflexion sur le nouveau périmètre et les contours des différentes zones constitutives du plan de la réserve de biosphère (zone centrale, zone tampon, zone de transition).

I - Un accompagnement en trois grandes phases, adapté au territoire

Le prestataire interviendra au travers de trois grandes phases.

- Une première phase de lancement de la démarche et d'appropriation de la Réserve de biosphère

-S'entendre sur les valeurs portées par les Réserves de biosphère. Lien et reconnaissance entre des activités en place et les valeurs de la RB de Camargue.

-Prendre connaissance du bilan des dix dernières années du classement ; période 2006-2016.

-Construire et co-écrire le nouveau plan de développement constitutif du document périodique.

- Une seconde phase de construction du programme d'actions sur la base du bilan et des échanges et débats en ateliers pour positionner au mieux le document périodique au regard des démarches et des projets et réflexions déjà engagées sur le territoire (SAGE, Contrat de delta, NATURA 2000, CETD, Ambassadeurs du patrimoine, démarches qualité et de progrès...)

Cette phase sera réalisée par le bureau d'étude et permettra de répondre aux quatre questions de la démarche :

- a. Quels sont les principaux acteurs qui semblent pouvoir ou devoir jouer un rôle décisif dans gestion de ressources naturelles au sein du territoire ?
- b. Quelles sont les principales ressources de la Réserve de Biosphère et les informations essentielles pour les gérer durablement ?
- c. Quels sont les principaux processus qui provoquent des changements au sein du territoire susceptible d'affecter les ressources ?
- d. Comment chaque acteur utilise les ressources qu'il convoite ?

- et enfin, une troisième phase de rédaction et finalisation du document périodique
Phase d'écriture et de navette avec le MAB France permettant d'aboutir à un document finalisé qui sera soumis au comité du MAB en septembre 2016.

II - Format d'actions du prestataire

- Préparation et animation :
- de réunions des ateliers d'échanges et de débat,
 - d'ateliers de co-construction du plan de développement,
 - de rédaction et de finalisation du plan de développement.

Dans la réponse à la présente consultation, le prestataire devra proposer une démarche originale favorisant l'adhésion, l'implication et la participation des acteurs dans les différents temps de travaux collectifs.

B) Calendrier et résultats attendus par grandes phases

I. phase 1 : lancement de la démarche et appropriation de la réserve de biosphère

Période Avril

- donnera lieu à une note synthétique, sur le bilan des dix dernières années et le plan architecture du document périodique révisé.

II. phase 2 : construction du programme d'actions

Période : Avril-Mai

- donnera lieu à un travail en ateliers pour identifier les ressources, leur utilisation durable, et les solutions pour assurer une conservation du patrimoine.
- donnera lieu à l'élaboration du nouveau plan et zonage de la Réserve de biosphère.

III - Phase 3 : rédaction et finalisation du document périodique

Période : Mai - Juin

- donnera lieu à un travail de rédaction du document périodique
- échanges et navette avec le MAB France en collaboration avec les co animateurs de la réserve de biosphère de Camargue.

Tableau récapitulatif des phases en nombre de jours d'interventions maximum par étapes sur la durée de la mission :

	Nombre de jours
Appropriation et définition de la démarche – Argumentaire intégration du bilan de fin Mars à mi Avril	3

Préparation et animation des ateliers d'échanges Mi Avril à mi Mai à début Juillet	6
Rédaction du document périodique et finalisation du zonage de la réserve de biosphère	6
Navette intégration des corrections	3
Total	18 jours

Coût total : 18 jours X prix unitaire TTC par jour = prix total TTC

Article 3. Pilotage de la mission

La commande s'inscrit dans une démarche mettant en relation les co animateurs de la réserve de biosphère de Camargue, et le comité MaB France. Le prestataire pourra participer s'il le souhaite à des réunions d'échanges au avec le MAB France.

Le rôle du Parc de Camargue :

- Chef de file maître d'ouvrage et structure relai entre les acteurs locaux et le prestataire.
- Responsable de la mise en œuvre et du suivi du marché, ainsi que de la coordination des différentes actions et phases du projet.

Le rôle du Syndicat Mixte pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise :

- Co animateur avec le Parc de Camargue de la démarche
- Pilote de la mission réalisation du bilan effectué dans le cadre d'un Master II

Le rôle du MaB France :

- Porteur de la démarche de révision du document périodique

Article 4. Compétences requises, moyens et références

A) Compétences et connaissances

- Bonne prise en compte des stratégies locales, et des jeux d'échelles sur un territoire,
- Bonne connaissance des missions, actions et valeurs des structures porteuses (Parc Régionaux, Réserves de biosphère, Unesco),
- Spécialisation dans l'animation de réunion, de débats et de travail participatif,
- Capacité d'animation de réunion d'échanges entre acteurs venant de mondes différents.

Les critères de sélection des offres et la méthode de notation est détaillée dans le règlement de la consultation.

B) Documents, moyens et références à fournir

Les documents :

- CV du prestataire,
- Mémoire technique comprenant une note d'intention présentant l'approche du prestataire, le détail des pratiques pour chaque phase de la mission, et un devis détaillé précisant le nombre de jours et les coûts afférents à la bonne mise en œuvre de l'offre.

Liste complète des éléments à fournir pour postuler : se référer au règlement de la consultation.

Les moyens :

1 responsable projet référent pour l'ensemble de la mission, 1 groupe projet ; faire la preuve de la capacité à mobiliser des acteurs autour d'un dispositif commun.

L'expérience des intervenants :

Expériences avérées dans l'accompagnement de groupes d'acteurs, démarche d'émergence de collectifs, formation et partage de ces savoirs.

Critères de sélection des offres et méthode de notation : voir règlement de la consultation.

Article 5. Durée du marché

La durée du marché est fixée à 6 mois à partir de la notification du marché. Les délais d'exécution du marché se terminent le 1er juillet 2016.